RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Décision du 30 JAN. 2018

portant publication de la liste des organismes de formation mettant en œuvre les formations relatives au transport d'animaux vivants

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche,

Vu le règlement (CE) n°1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n°1255/97 ;

Vu le rectificatif au règlement (CE) n°1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n° 1255/97 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L.6313-1, L.6353-1 et L.6353-8 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2015 relatif aux habilitations ou enregistrements des organismes de formation mettant en œuvre les formations requises pour les personnes exerçant une fonction de convoyeur d'animaux vivants ;

Vu la décision du 24 juillet 2017 portant publication de la liste des organismes de formation mettant en œuvre les formations relatives au transport d'animaux vivants ;

Décide :

Article 1er

I. La liste des organismes de formation enregistrés, à compter du 1er septembre 2016 et jusqu'au 31 août 2021, à mettre en œuvre la formation professionnelle continue relative au transport des animaux vivants et conformément à l'arrêté susvisé est fixée comme suit, en annexe de la présente décision. Elle est consultable sur le site internet du centre d'enseignement zootechnique de Rambouillet.

II. L'enregistrement se réfère à une ou plusieurs catégories d'animaux suivantes :

- animaux de compagnie : « chiens », « chats », « petits mammifères », « oiseaux d'ornement », « poissons d'ornement », « reptiles/amphibiens », « furets » ;

- animaux d'élevage : « lapins », « poissons », « ratites » ;

- animaux d'établissements de présentation au public ; de réserves ; gibiers (hors espèces soumises à certificat de compétence) ;

- animaux de laboratoire.

Article 2

L'enregistrement d'un organisme de formation peut être restreint, suspendu ou retiré, en cas de non-respect d'un ou de plusieurs critères d'octroi de l'enregistrement.

Article 3

Toute attestation de validation de la formation dispensée aux convoyeurs enregistrée par la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ou le centre d'enseignement zootechnique de Rambouillet est caduque au 31 août 2016.

Article 4

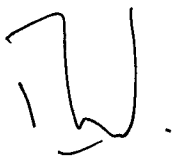
La décision du 24 juillet 2017 portant publication de la liste des organismes de formation mettant en œuvre les formations relatives au transport d'animaux vivants est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 30 JAN. 2018

Le Directeur général de l'enseignement et de la recherche,



M. Philippe VINÇON

ANNEXE

Organismes de formation enregistrés conformément à l'arrêté du 12 novembre 2015 relatif aux habilitations ou enregistrements des organismes de formation mettant en œuvre les formations requises pour les personnes exerçant une fonction de convoyeur d'animaux vivants

Organismes de formation enregistrés du 1er septembre 2016 au 31 août 2021	Catégorie(s) d'animaux objet(s) de l'enregistrement											
	Animaux de compagnie							Animaux d'élevage			Animaux d'établissements de présentation au public ; de réserves ; gibiers *Hors espèces soumises à certificat de compétence(1)*	Animaux de laboratoire
	Chiens	Chats	Petits mammifères	Oiseaux d'ornement	Poissons d'ornement	Reptiles/ Amphibiens	Furets	Lapins	Poissons	Ratites		
CFPPA de Cibeins - 6, Avenue du 133ème RI, 01300 BELLEY	x	x										
CNF PRO Canin Félin – 137, route de bourg, 01320 CHALAMONT	x	x										
CFPPA d'Aix Valabre - Chemin du moulin du fort, 13548 GARDANNE	x	x	x									
CFPPA de l'Oisellerie - site de l'Oisellerie, 16400 LA COURONNE										x		
CFPPA Borgo – 650, route de Peruttone, 20290 BORGO	x	x										
RG Consulting - La Martinais, 22130 CORSEUL								x				
CFA du Mené – 6, rue du Porhoët, 22230 MERDRIGNAC	x	x										
AVIPOLE Formation - Zoopôle les Croix, 22440 PLOUFRAGAN								x				
RC Services - 22, rue Olivier de Serres, ZAC de la Buzenière, 85500 LES HERBIERS								x				
GTAAF DAKTARI – 20, rue de la Guillotière, 38260 MARCILLOLES	x	x										
CFPPA de Vendôme - BP 106, 41106 VENDÔME											x	
Lycée agricole privé Saint André – 1, rue du petit lavoir, 42450 SURY LE COMTAL	x	x	x	x	x	x	x				x (2)	
ACFI Conseil – 14, rue Charles de Gaulle, 44470 CARQUEFOU											x	
MFR Carquefou – La Charmelière, 44470 CARQUEFOU											x	

CFPPA du Lot - avenue de la Garenne, 46200 GRAMAT	x	x	x								x		
Filière Aquacole du Grand Est (FAGE) - Le Moulin Neuf, 54620 BOISMONT									x				
CFPPA du Morvan - rue Mendès France, 58120 CHATEAU CHINON									x				
Association Le Druet - rue du puits mourant, 62116 BUCQUOY	x	x	x	x	x	x	x				x		
CFPPA du Pas de Calais - route de Cambrai, 62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES	x	x	x	x	x	x	x						
EPLEFPA des Combrailles - avenue Jules Lécuyer, 63390 ST GERVAIS D'AUVERGNE	x	x											
AMAZONE Consultant – 119, rue de Grenelle, 75007 PARIS	x	x	x	x	x	x	x						
CFPPA Hortithèque – 1333, rue Bernard Thélu, 76640 FAUVILLE EN CAUX	x	x	x	x	x	x	x						
NUEIL Jacques – 8, rue de la Croix aux filles, 79350 FAYE L'ABESSE								x					
CAPA FORMA – La Bardonnie, 81330 ST PIERRE DE TRIVISY										x	x		
Lycée professionnel privé Clair Foyer – 151 Chemin de Lissart, 82300 CAUSSADE			x	x	x	x							
CFPPA de Montmorillon, CS40047, 86501 MONTMORILLON Cedex	x	x											
Campus consulaire CCI de Limoges – 11, rue Philippe Lebon, 87280 LIMOGES									x				
CFPPA d'Auxerre - La Brosse, 89290 VENOY	x	x	x										
CNRS – Avenue de la terrasse, bâtiment 31, 91198 GIF SUR YVETTE												x	
L'école des chiens – 31, rue Carnot, 92150 SURESNES	x	x											
ISTAV – 85, avenue Pasteur, 93260 LES LILAS	x	x	x	x									
Le Domaine Canin – Aéroport Pôle Caraïbes, 97139 LES ABYMES	x	x	x	x	x	x	x						

(1) A*nimaux domestiques des espèces équine, bovine, ovine, caprine, porcine et volailles ;*
(2) *Sauf gibiers.*